

Avis voté en plénière du 9 juin 2015

Le stockage de l'énergie électrique : une dimension incontournable de la transition énergétique

Déclaration du groupe des entreprises

Cet avis traite d'un thème qui nous entraîne sur les chemins de l'innovation, somme toute, une nouvelle invitation à entrer dans un monde nouveau.

Le groupe tient à remercier notre rapporteur pour nous avoir sensibilisés, malgré la complexité technique du sujet, à l'urgence de résoudre les problématiques du stockage de l'énergie électrique, si nous voulons réussir une transition énergétique responsable...Un vrai défi !

En effet, à l'heure où nous prenons collectivement conscience du caractère limité de nos ressources naturelles, d'un environnement qui souffre de ses rejets de CO₂ et ses conséquences, nous savons que si les énergies renouvelables doivent être au cœur de notre *mix* énergétique, il nous faut, en plus de leur coût actuel, trouver des solutions de stockage pour parer à leurs défauts d'intermittence.

Notre monde, sur lequel « *le soleil ne se couche jamais* » doit trouver ses solutions scientifiques et techniques afin de sécuriser la disponibilité d'énergie à tout moment ; le stockage en est un moyen.

La question du stockage nous ramène directement à celle du réseau, dont l'objectif est d'assurer dans la durée, un accès à l'énergie électrique dans les meilleures conditions de fiabilité, de sécurité, de respect de l'environnement, de coûts soutenables pour la compétitivité économique, sur l'ensemble du territoire.

Augmenter la capacité de stockage doit permettre d'assurer la mobilité de l'homme et de la matière. La filière automobile ayant des obligations très importantes de réduction des émissions de CO₂, le véhicule électrique est un des moyens pour y parvenir. Toutefois, celui-ci a besoin de capacités de stockage d'énergie plus efficaces et à meilleur coût afin d'assurer une attractivité pour le consommateur. Il devient urgent de constituer, au niveau national, une filière industrielle puissante, dans la conception, le développement et la fabrication de batteries.

Aujourd'hui l'interconnexion des réseaux fait qu'il est urgent qu'un cadre juridique européen simple et cohérent voit le jour. L'urgence de la situation climatique nous impose de simplifier au maximum les démarches d'autorisation nécessaires pour les installations qui ne présentent pas de risques particuliers.

Nous ne pouvons ignorer nos DOM-TOM, territoires non interconnectés, qui se trouvent dans une situation spécifique et pour lesquels la question du recours à des moyens de stockage est particulièrement stratégique.

Il est fondamental de soutenir les politiques de R&D, afin d'élaborer et de valider des technologies et des processus d'industrialisation compétitifs de stockage de l'énergie électrique, par le renforcement de la coopération de la recherche publique et celles des entreprises, parties prenantes de cette innovation.

Nous sommes conscients que le stockage de l'énergie est le maillon faible de la transition énergétique et tout particulièrement de celui de l'énergie électrique, indispensable à satisfaire les besoins de l'ère numérique, dont il faut assurer l'utilisation optimum de l'ensemble des applications issues des innovations technologiques.

Cet avis a choisi d'aborder un sujet technique très complexe mais néanmoins incontournable de la transition énergétique. Notre rapporteur a pour cela fait preuve d'une écoute exemplaire afin de nous dresser un large panorama des technologies existantes à ce jour, sans pour autant affirmer de modèles économiques acceptables. Un grand pas est franchi par les préconisations qui ne pourront échapper à nos décideurs lors de la prochaine conférence sur le climat.

Le groupe des entreprises a voté l'avis.